Mise en ligne : 29 octobre 2018. Dernière modification : 17 janvier 2022.

www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIES RÉGIONALES RÉUNIES DE FABRIQUES D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES (1933-1940)

Filiale des Phosphates de Constantine

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Constantine.pdf

I. — LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES

Créations des Phosphates de Constantine et de l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie via Mines et usines

entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_et_Usines_1924-1932.pdf

Compagnie régionale des engrais du Berry

Mines et Usines, Société Auxiliaire de la Compagnie des Phosphates de Constantine et de la Société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et Cie (La Journée industrielle, 6 mai 1925)

Récemment constituée, cette société en commandite par actions a pour objet l'exploitation, à Issoudun, d'une usine d'acide sulfurique et de superphosphates ; la production et le commerce des matières premières nécessaires à cette industrie; la fabrication et le commerce des engrais, produits chimiques et agricoles, matériel et instruments intéressant l'agriculture.

Le siège a été fixé à Issoudun, avec siège administratif à Paris, 86, rue Saint-Lazare. Le capital est de 7.500.000 fr. en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire.

Les membres du premier conseil de surveillance sont MM. Boson-Louis-Marie Archambault de Talleyrand-Périgord, à Paris, 11 *bis*, avenue Charles-Floquet ; Édouard de Warren, à Paris, 92, avenue Victor-Hugo ; Bernard de Peyerimhoff de Fontenelle ¹, à Paris, 35, rue Saint-Dominique ; la Société Algérienne de Navigation pour l'Afrique du Nord, 1, rue Littré.

¹ Bernard de Peyerimhoff : fils aîné d'Henri de Peyerimhoff, président du Comité central des houillères et président de l'Union des Mines. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_des_mines.pdf

Il débute dans le sillage de son père comme administrateur des Compagnies régionales d'engrais du Berry, de la Beauce, de la Normandie (1925-1927)...émanation des Phosphates de Constantine dont il devient administrateur dans les années 1940. En outre, administrateur de la Cie française des mines du Djebel-Trozza (Tunisie) et de l'Omnium forestier franco-polonais (1930). Par ailleurs, il épouse en 1927 Germaine Azaria, fille du fondateur de la Compagnie générale d'électricité. Dont Laurence (baronne Galland de Longuerue), Solange, convoyeuse de l'air en Indochine (Mme Hubert de Champeaux de la Boulaye) Constance (ctesse Yves de Robien) et Denis. Il entre dans la foulée au conseil de la Compagnie d'électricité de Brest et extensions, de la Société d'électricité de Caen, de l'Union gazière et électrique, de la S.A.M.A.G. (Électricité de Marseille)(1951), de la Compagnie générale d'entreprises électriques (CGEE)... Il succède à son beau-père aux Mines d'Ostricourt (1935) et chez Péchiney (vers 1950).

(*L'Usine*, 23 janvier 1926)

PARIS, 9 janv. — Cie Régionale des ENGRAIS de la BEAUCE, MINES et USINES, Société Auxiliaire de la Cie des Phosphates de Constantine et de la Société Générale des Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium et Cie). Com. par actions, siège social à Voves (Eure-et-Loir) ; siège administratif à Paris. 86, rue St-Lazare. 7.500.000 fr ,en act. de 500 ; exploit, d une usine d'acide sulfurique et de superphosphates ; fabric. ou commerce des engrais, produits agricoles, chimiques. matériel, instruments intéressant l'agriculture ; exploit, minières. Constit. déf. . Parmi les administrateur : MM. B. de Peyerimhoff de Fontenelle, adm. de soc., 35. rue St Dominique ; L. Giraud, ing., 1. rue Littré. (*Gazette du Palais*)

Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie

Mines et Usines. Société Auxiliaire de la Compagnie des phosphates de Constantine et de la Société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et Cie (La Journée industrielle, 6 février 1926)

Récemment formée, cette société en commandite par actions a pour objet l'exploitation d'une usine d'acide sulfurique et de superphosphates, située à Mondeville (Calvados) : la fabrication ou le commerce des engrais, produits agricole et chimiques, matériel et instruments intéressant l'agriculture.

Le siège social est à Mondeville, avec siège administratif à Paris, 86, rue Saint-Lazare. Le capital est de 7.500.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites- en numéraire.

Le. société anonyme Mines et Usines, Société Auxiliaire de la. Compagnie des Phosphates de Constantine et de la Société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium), à Paris, 86, rue Saint-Lazare, est chargée de la gérance de la société. Ajoutons que la société gérante aura droit à un prélèvement de 10 % sur les bénéfices nets de la nouvelle société.

Les membres du premier conseil de surveillance sont MM. Boson-Paul-Louis-Marie Archambault de Talleyrand-Périgord, de Valençay, à Paris, avenue Charles-Floquet, 11 bis; Bernard de Peyerimhoff de Fontenelle, à Paris, rue Saint-Dominique, 35; Laurent Schiaffino, armateur, à Alger, rue Littré, 1; Léon Giraud, ingénieur, à Paris, rue Linné, 7; la société anonyme Compagnie des Phosphates de Constantine, au capital de 80 millions, et la société anonyme Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, au capital de 20 millions, à Paris, rue Saint-Lazare, 86.

.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE (OMNIUM) (Les Annales coloniales, 13 juillet 1926)

......

La Société Mines et Usines a pris la gérance des Compagnies régionales d'engrais du Berry, de la Beauce et de la Normandie au fur et à mesure de leur création. L'usine d'Issoudun, de la Compagnie régionale des engrais du Berry, s'achève dans les délais prévus. L'usine de Voves, de la Compagnie régionale des engrais de la Beauce, est

commencée., de même que l'usine de Caen, de la Compagnie régionale des engrais de la Normandie.

i Normandie.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (Cote de la Bourse et de la banque, 11 octobre 1926)

La Compagnia a pris an

La Compagnie a pris, en commun avec la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, une participation dans des affaires nouvelles d'usines de superphosphates destinées à devenir pour elle d'importants clients.

Compagnie Régionale des Engrais de l'Orléanais-Beauce (*La Journée industrielle*, 1er juillet 1927)

Telle sera désormais la dénomination de la société en commandite par actions Compagnie régionale des Engrais de l'Orléanais-Beauce, Mines et Usines, Société Auxiliaire de la Compagnie des Phosphates de Constantine et de la société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et Cie, qui vient d'être transformée en société anonyme.

Elle continue d'avoir pour objet l'exploitation d'une usine d'acide sulfurique et de superphosphates. située à Voves (Eure-et-Loir), où se trouve le siège d'exploitation. Le siège social est à Paris, 86, rue Saint-Lazare. Le capital est de 7.500.000 francs, en actions de 500 francs.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Bernard de Peyerimhoff de Fontenelle, rue Saint-Dominique, 35 ; Laurent Schiaffino, à Alger (Algérie), 1, rue Littré ; Boson Paul Archambault de Talleyrand-Périgord de Valençay, à Paris, avenue Charles-Floquet, 11 *bis* ; la Société Anonyme Union espagnole des fabriques d'engrais, de produits chimiques et superphosphates à Partis, rue Saint-Lazare, 86, et la Société Anonyme « Compagnie des Phosphates de Constantine », à Alger, boulevard de France, 1.

Compagnie régionale des engrais de la Normandie, Mines et usines, Société auxiliaire de la Compagnie des Phosphates de Constantine et de la Société Générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et Cie (La Journée industrielle, 2 juillet 1927)

Cette société en commandite par actions, dont le siège est à Paris, 86, rue Saint-Lazare, avec siège d'exploitation à Mondeville (Calvados), vient d'être transformée en société anonyme, sous la dénomination de : Compagnie régionale des engrais de la Normandie.

L'objet reste l'exploitation d'une usine d'acide sulfurique et de superphosphates à Mondeville ; la production ou le commerce des matières premières nécessaires à son industrie ; la fabrication ou le commerce des engrais, produits en général, produits agricoles, produits chimiques matériel, instruments intéressant l'agriculture.

Le capital est de 7.500.000 fr., en actions de 600 fr., toutes souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Bernard de Peyerimhoff de Fontenelle, à Paris, rue Saint-Dominique, 35 ; Laurent Schiaffino, à Alger (Algérie), rue Littré, 1 ; Boson-Paul Archambault de Talleyrand-Périgord de Valençay, à Paris, avenue Charles-Floquet, 11 *bis* ; la société anonyme Union des Fabriques d'Engrais de Produits Chimiques et de Superphosphates. à Paris, rue Saint-Lazare, 86 ; et la société anonyme Compagnie des Phosphates de Constantine, à Alger, boulevard de France, 1.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE (Cote de la Bourse et de la banque, 9 novembre 1927)

La situation commerciale et le carnet garni amplement de ventes à long terme ont permis à la Compagnie de limiter le programme de construction d'usines de consommation de phosphate aux usines exploitées ou en cours de construction d'Issoudun, de Voves et de Caen, et de renoncer par conséquent, au régime de participation avec la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium).

Omnium d'Algérie-Tunisie (Le Journal des finances, 28 et 30 septembre 1928)

.....

Les Compagnies régionales des Engrais du Berry, de l'Orléanais-Beauce ont achevé leurs usines d'Issoudun et de Voves ainsi que l'organisation de leurs services commerciaux, et entrent maintenant dans la période d'exploitation ; quant à la Compagnie régionale des Engrais de Normandie, elle construit également à Caen une usine d'acide sulfurique, de superphosphates et de produits chimiques.

II. — LE REGROUPEMENT

TRANSFORMATION DE L'UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_espagnole_engrais.pdf
EN COMPAGNIES RÉGIONALES RÉUNIES DE FABRIQUES D'ENGRAIS
ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Les Assemblées d'hier Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates (Cote de la Bourse et de la banque, 16 mai 1933)

Approbation des modalités de l'absorption de la Régionale des Engrais du Berry et de la Régionale des Engrais de l'Orléanais-Beauce par la Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie et le changement de dénomination de cette société en celle des Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques. Approbation de la cession au pair faite à la Compagnie des Phosphates de Constantine en compensation partielle de sa créance de 153.463 actions des Compagnies régionales

réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques. Acceptation de l'apport de l'Union espagnole de fabriques d'engrais aux Compagnies Réunies ci-dessus, moyennant 15.000 actions de 100 fr. Vote de la remise à la masse des porteurs de parts Union espagnole de 3.000 actions de 100 fr. des Compagnies Réunies à raison de une action pour dix parts.

ction pour dix parts.

Phosphates de Constantine (Cote de la Bourse et de la banque, 25 mai 1934)

Le rapport donne ensuite les détails suivants sur les affaires affiliées :

« La fusion des trois Compagnies Régionales d'Engrais de la Normandie, de l'Orléanais-Beauce et du Berry, en une seule, les Compagnies Régionales Réunies de fabriques d'Engrais et de produits chimiques, que nous vous annoncions dans notre précédent rapport, a été complétée par la fusion de cette nouvelle société avec l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates qui a été mise en liquidation.

Nous avons profité de ces différentes opérations pour assainir la situation financière de ce groupe de quatre sociétés, dont le capital total de 42.500.000 francs a été ramène à 24 millions de francs, y compris la consolidation d'une somme de 15.346.300 francs, représentant à peu de chose près la moitié de la créance que votre compagnie avait sur le groupe des Compagnies Régionales d'Engrais et pour laquelle il lui a été remis 153.463 actions de 100 francs de la nouvelle société.

La part prépondérante que nous possédions déjà dans ce groupe de sociétés se trouve ainsi consolidée avec tout l'intérêt que présente pour le gisement du Kouif la clientèle assurée des trois usines modernes de superphosphates de Mondeville, de Voves et d'Issoudun.

Nous sommes heureux, d'autre part, de vous signaler que l'activité de la nouvelle société, les Compagnies Régionales Réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques se développe aujourd'hui, malgré la conjoncture encore peu favorable du marché des engrais en France, dans des conditions très encourageantes. »

Les assemblées d'hier Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates (Cote de la Bourse et de la banque, 7 décembre 1934)

Ratification d'une convention avec les Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques, en vue de réunir l'administration des deux sociétés, tout en leur conservant leur existence propre.

Phosphates de Constantine Exercice 1934 (Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1935)

Les Compagnies régionales réunies de fabrique d'engrais et de produits chimiques groupent, nous vous le rappelons, l'ancienne Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates et ses trois filiales : les Compagnies Régionales d'Engrais de la Normandie, de l'Orléanais-Beauce et du Berry. Les opérations de fusion et d'assainissement financier qui ont accompagné sa création ont procuré les résultats que vous escomptez.

Toutes charges financières couvertes, y compris le service des obligations Union Espagnole, après amortissements industriels normaux et malgré un marché anormalement déficient, le premier exercice des Compagnies Régionales Réunies s'est soldé par un produit net qui a permis de commencer les remboursements des fortes avances de fonds que nous avions faites à cette société.

Pour parfaire cette opération et compte tenu des intérêts très importants que nous possédions aussi [via Mines et Usines] dans l'Union française de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, sœur aînée des Compagnies Régionales Réunies, dont elle complète heureusement le domaine commercial, nous avons réuni sous une seule direction ces deux sociétés. Il en est résulté une réduction importante des frais généraux. Nous disposons, dans ces conditions d'un groupe de cinq usines de superphosphates judicieusement placées au point de vue géographique qui assure à notre phosphate un débouché important et sûr. »

.....

Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques (Cote de la Bourse et de la banque, 13 août 1935)

Bénéfice net de 1934 : 501.419 francs contre une perte de 491.496 francs. Bénéfice reporté : 9.922 fr.

(L'Écho d'Alger, 10 août 1937)

LES Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais (Phosfrance), 1, rue Joinville, Alger, préviennent leurs clients que M. François TARANTO n'a aucune qualité pour encaisser quoi que ce soit en leur nom.

Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques (*La Journal industrielle*, 1er juillet 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant par un bénéfice de 2.549.469 francs, qui a été affecté aux amortissements.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. Adrien de Cenival ² et Étienne Thouzellier, comme administrateur.

1940 : absorption de l'UNION FRANÇAISE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

² Adrien de Cenival (1892-1954) : gendre d'Henri de Peyerimhoff, fille d'Henri. Déjà rencontré à la Société d'Héraclée :

dans l'UNION FRANÇAISE ET COMPAGNIES RÉGIONALES rebaptisée UNION FRANÇAISE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/UFFEPCS.pdf